

Plan de Protection de l'Atmosphère

Agglomération de Toulouse

Comité de suivi du 27 juin 2018

Contacts :

Cabinet de conseils | Care & Consult

claire.labartette@i-care-consult.com



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Comité de suivi du PPA de l'agglomération toulousaine

1- Etat d'avancement du PPA

- 1) Bilan global
- 2) Bilan par secteur
- 3) Présentation de l'évolution des actions concernées
- 4) Présentation des actions restant à engager

2- Etat d'avancement de la feuille de route

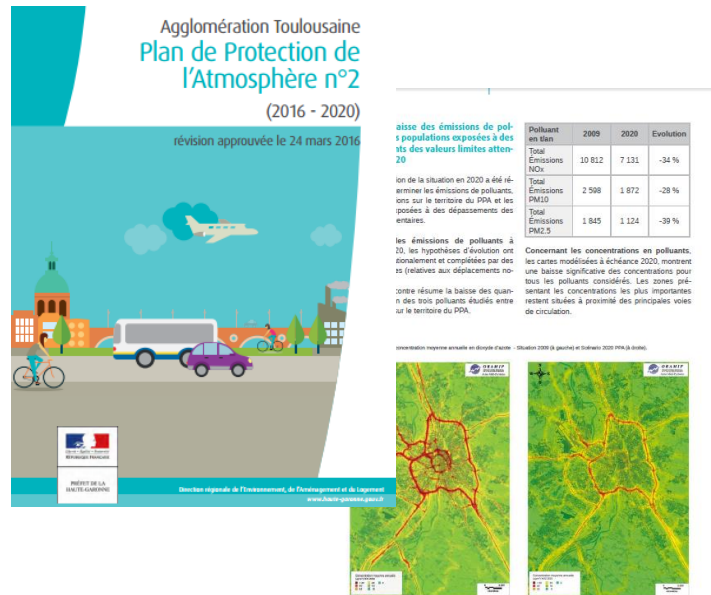
- 1) Bilan global
- 2) Bilan par secteur
- 3) Présentation d'actions en cours de finalisation

Partie I : Point d'avancement du PPA



Rappels concernant les PPA

Validé le 24/03/2016



Nombre d'actions

20

Nombre d'indicateurs

64

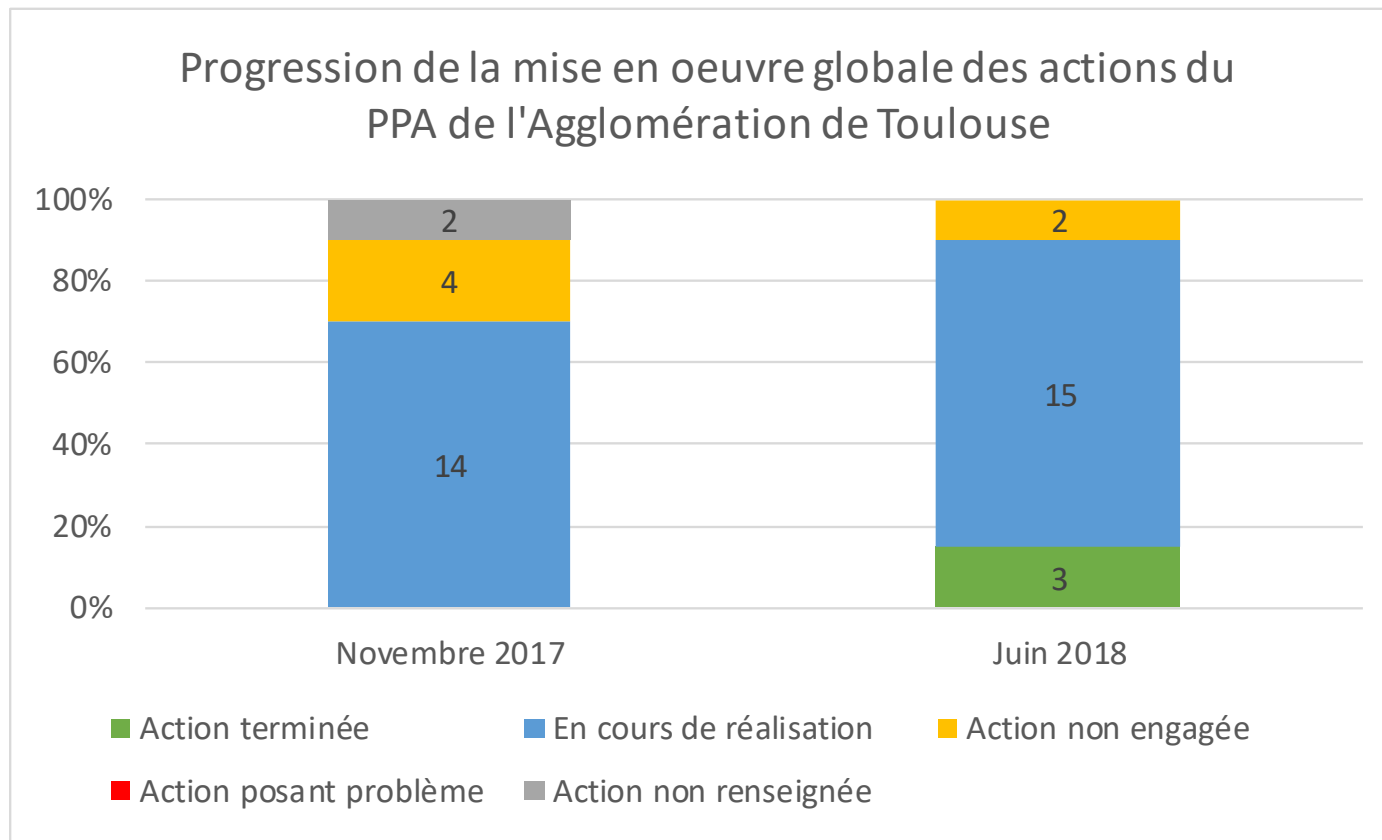
- Arrêté 28/06/2016 : Annexe I - Liste des communes incluses dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants
- 117 communes, 20 actions
- Dépassements :
 - VL [NO₂] en proximité automobile ;
 - VL [PM10] en proximité automobile selon les années.

Rappels concernant les PPA

Secteurs	Nombre d'actions	Nombre d'indicateurs
Sources fixes	3 actions : de A.1 à A.3	8 indicateurs
Sources mobiles	9 actions : de B.1 à B.9	20 indicateurs
Planification urbaine	4 actions : de C.1 à C.4	12 indicateurs
Information & communication	4 actions : de D.1 à D.4	7 indicateurs
		+ 17 indicateurs de suivi obligatoires

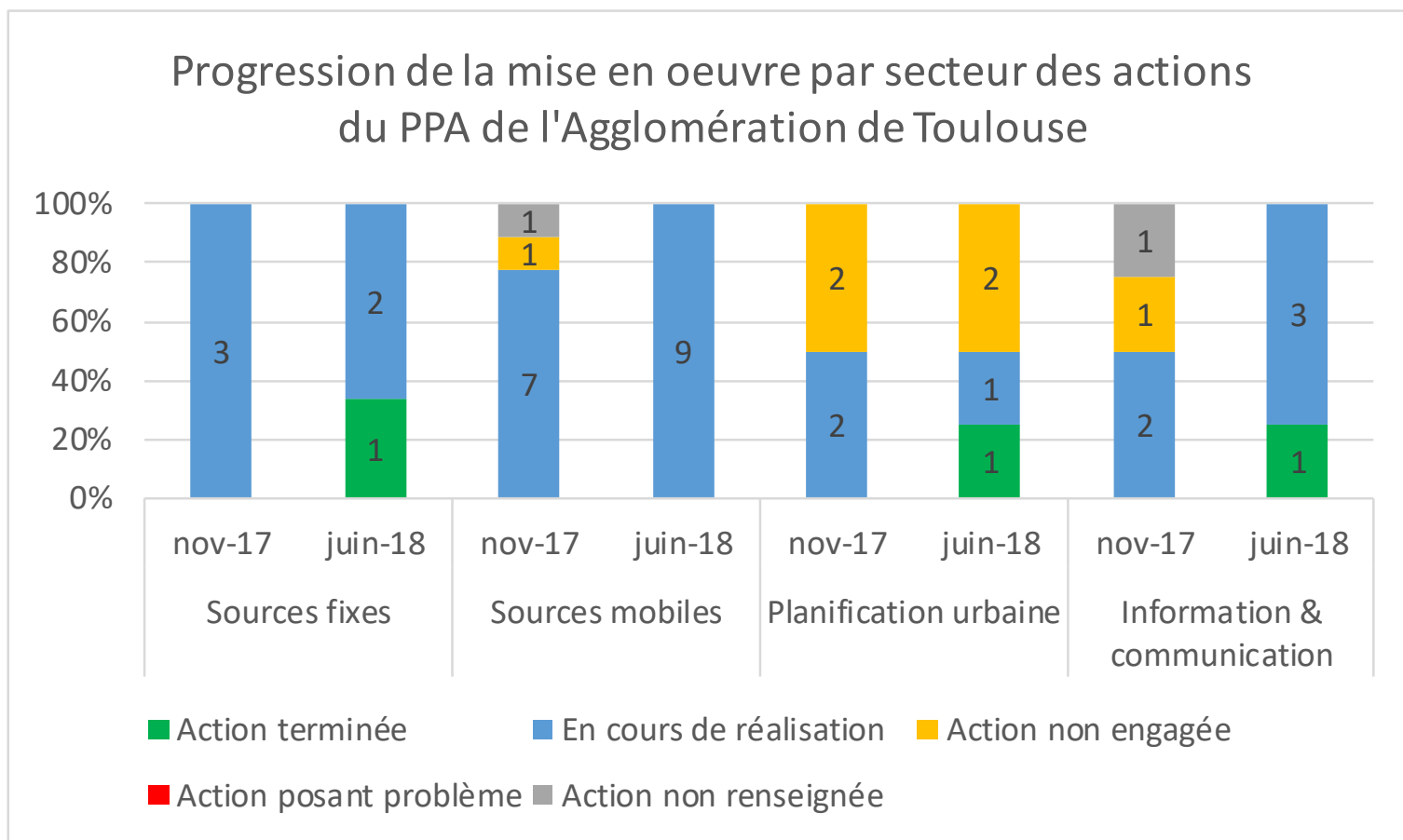
Point d'avancement global

- Depuis le Comité de Suivi de décembre 2017 :
 - Progression de 78% à 85 % des actions sont en cours de réalisation ou achevées



Point d'avancement par secteur

- L'avancement de la mise en œuvre des actions du PPA a concerné l'ensemble des secteurs :



Présentation de l'évolution des actions concernées

- **Sources fixes :**

- **Action A.2 (DREAL) :** Imposer réglementairement des performances minimales en terme de rejets atmosphériques pour les chaudières et les appareils de chauffage de puissance comprise entre 400 KW et 2 MW lors des renouvellements et des nouveaux projets
 - Action terminée : les bureaux de contrôle « air » ont été destinataires de l'arrêté sur les chaudières dont la puissance est comprise entre 0,4 et 2 MW signé le 24 novembre 2017.

- **Sources mobiles :**

- **Action B.8 (DREAL / Toulouse Métropole) :** Identifier et proposer de nouvelles mesures visant à réduire la pollution atmosphérique liée aux émissions de trafic routier sur l'agglomération Toulousaine
 - Action en cours de réalisation avec le lancement de l'étude d'une ZCR sur l'agglomération de Toulouse en mai 2018.

Présentation de l'évolution des actions concernées

- **Planification urbaine :**

- **Action C.2 (DREAL) :** Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme, et notamment proposer des actions de maîtrise de l'urbanisation pour limiter l'exposition des populations sensibles dans les zones présentant des risques de dépassements des valeurs limites
 - Action terminée : une fiche ainsi qu'une plaquette concernant la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et de planification ont été créées et sont désormais disponibles sur le site de la DREAL. Les éléments ont été diffusés à compter de mars 2018 sur l'ensemble de l'Occitanie.
- **Action D.3 (DREAL) :** Sensibiliser le grand public et les professionnels sur les impacts des feux de plein air en matière de pollution de l'air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre
 - Action terminée : la plaquette sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets vert est disponible en ligne et a été diffusé à compter de mars 2018 sur l'ensemble de l'Occitanie.

Présentation des actions restant à engager

- **Planification urbaine :**

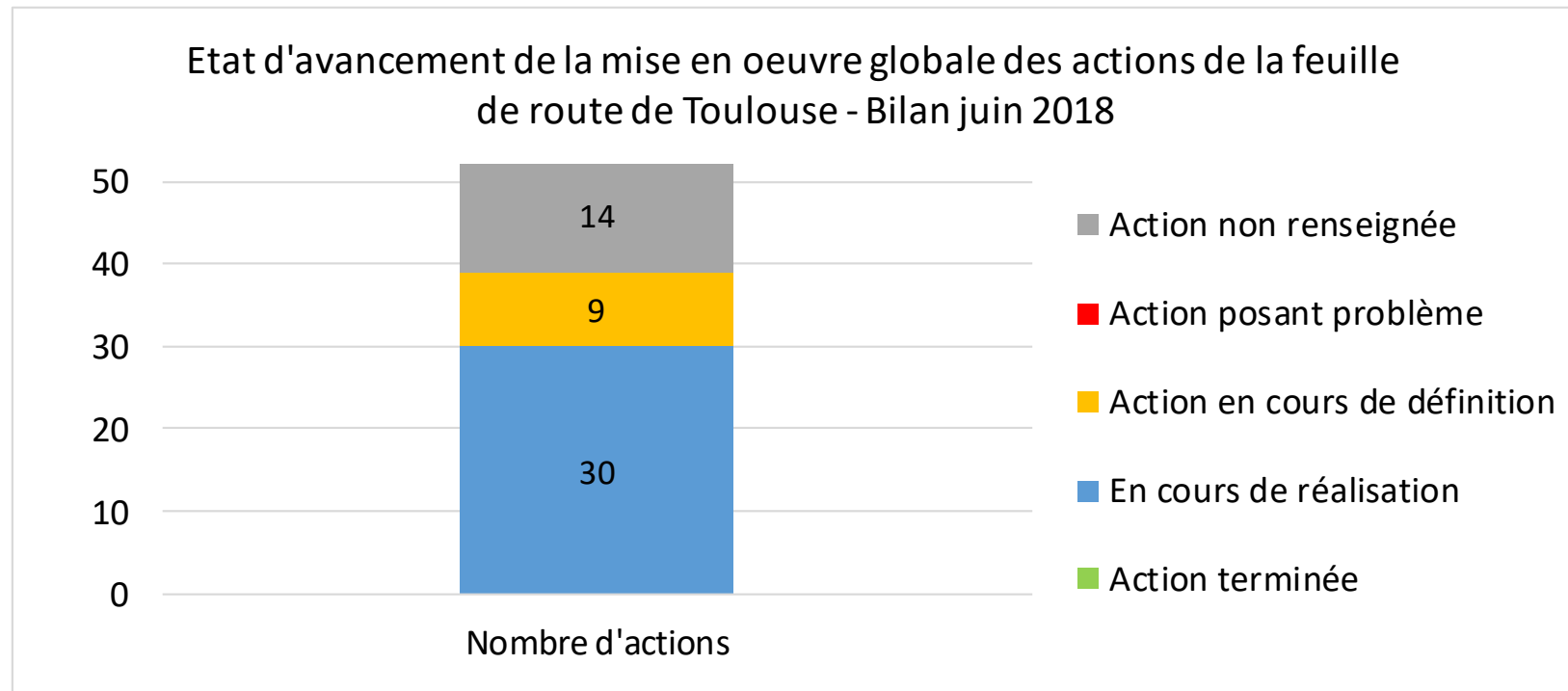
- **Action C.1 (DREAL) :** Définir précisément le contenu relatif à la pollution atmosphérique et à la qualité de l'air des études d'impacts pour les projets (aménagement, infrastructures, industrie...)
 - Action non engagée : l'engagement de cette action est envisagé pour 2018. Le sujet sera traité en lien avec l'ARS notamment.
- **Action C.4 (DREAL) :** Informer les porteurs de projets et les collectivités de la présence de zones dites sensibles afin d'éviter l'augmentation de la population et notamment des personnes sensibles dans ces zones
 - Action non engagée : discussion en cours avec le CEREMA.

Partie II : Point d'avancement de la feuille de route



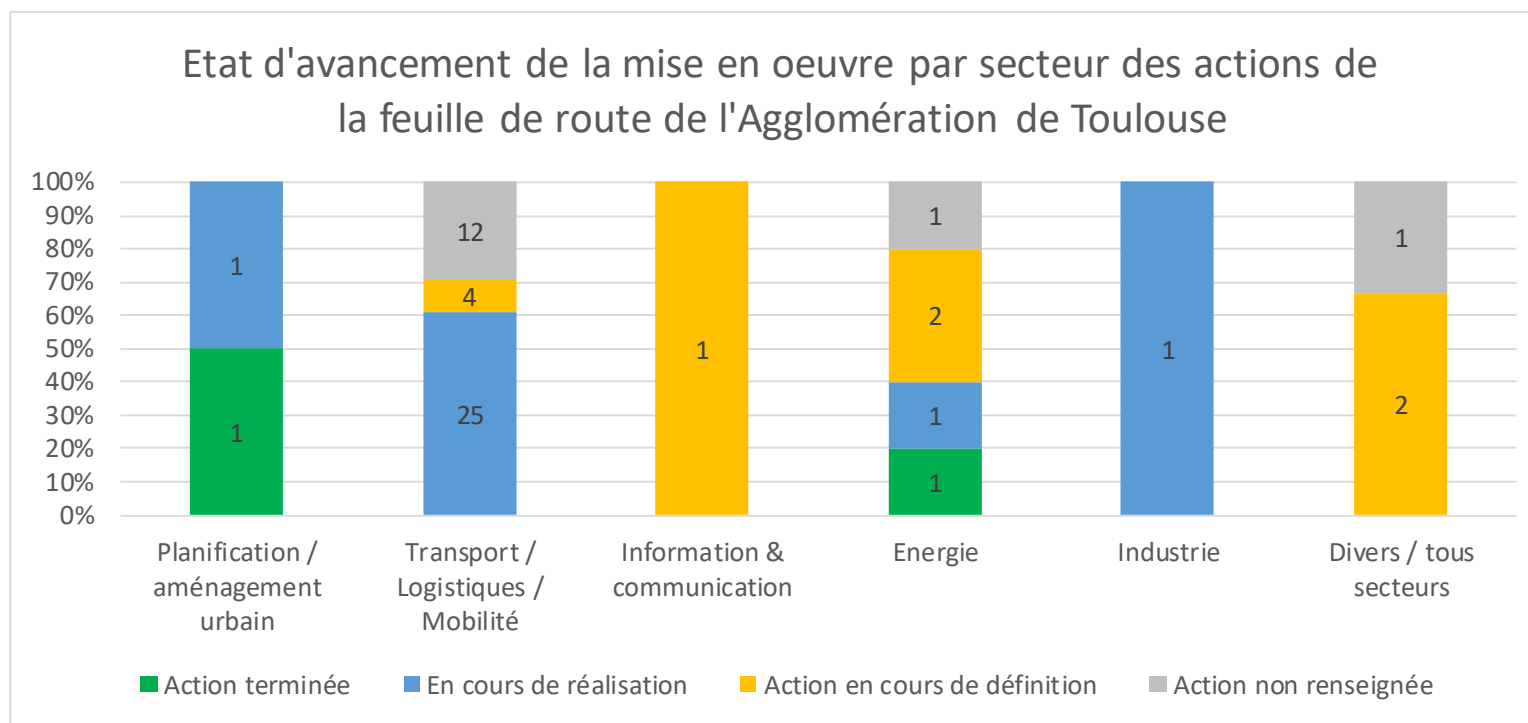
Point d'avancement global

- A ce stade, seuls les pilotes d'actions PPA ont été sollicités sur l'état d'avancement des actions liées à la feuille de route
- L'état d'avancement de 39 actions sur 53 a été renseigné soit 73%



Point d'avancement par secteur

- La grande majorité des actions appartiennent au secteur du transport (77%)
- La majorité des actions renseignées sont en cours de réalisation (53% tous secteurs confondus)
- Deux actions sont en cours de finalisation



Présentation des actions en cours de finalisation

- **Planification urbaine :**

- **Action 3 (Toulouse Métropole) :** Plan Local Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH).

- **Transition énergétique :**

- **Action 2 (Toulouse Métropole) :** Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



~ Qualité de l'air ~

Plan de Protection de l'Atmosphère

Agglomération de Toulouse

Merci de votre attention



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE